

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ DE SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

#### AVIS PUBLIC

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 18 janvier 2018, le règlement no. 483-17 modifiant le règlement 169-86 relatif à la nuisance sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h45 à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 480-17 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce dixième jour de janvier deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
Sophie Loubert

#### **Certificat de publication (règlement no. 483-17)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h30 et 16h30 heures, le 10<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce ce dixième jour de janvier deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
Sophie Loubert